**Qu’est-ce qu’un Canada accessible pour vous?**

*Des séances de consultation en personne ont lieu dans l’ensemble du Canada afin d’orienter l’élaboration de la loi prévue sur l’accessibilité.*

Saviez-vous qu’environ 14 % des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ont déclaré avoir une incapacité qui les limitait dans leurs activités quotidiennes? Et qu’environ 411 000 Canadiens handicapés en âge de travailler ne travaillent pas, alors que leur incapacité ne les en empêche pas? Près de la moitié de ces travailleurs potentiels possèdent d’ailleurs un diplôme d’études postsecondaires.

Nous sommes tous gagnants lorsque tout le monde peut jouer un rôle à part entière dans la vie de tous les jours. Cependant, beaucoup de Canadiens ayant une incapacité ou des limitations fonctionnelles rencontrent des obstacles à l’accessibilité dans leur collectivité et dans les milieux de travail. C’est pourquoi le gouvernement du Canada a lancé un processus de consultation qui orientera l’élaboration d’une loi prévue sur l’accessibilité.

Tous les Canadiens sont invités à participer au processus de consultation, que ce soit en assistant à une séance publique en personne dans leur région ou en répondant au sondage en ligne. La liste complète des séances en personne est affichée sur le site Canada.ca/Canada-Accessible. Si vous souhaitez vous inscrire à l’avance pour participer à une session en personne ou encore pour nous avertir si vous avez des besoins en matière d’accessibilité, veuillez communiquer avec le Bureau de la condition des personnes handicapées :

Téléphone : 1-844-836-8126  
ATS : 819-934-6649  
Télécopieur : 819-953-4797  
Courriel : [canada-accessible@rhdcc.gc.ca](mailto:canada-accessible@rhdcc.gc.ca)  
Adresse postale : Consultation – Loi fédérale sur l’accessibilité  
 a/s du Bureau de la condition des personnes handicapées   
 Emploi et Développement social Canada   
 105, rue de l’Hôtel-de-Ville, 1er étage, sac 62   
 Gatineau (Québec) K1A 0J9

Les Canadiens peuvent également s’abonner au compte Twitter @GCAccessible, consulter la page Canada Accessible sur Facebook et suivre le mot-clic #CanadaAccessible. Le processus de consultation se déroulera jusqu’en février 2017.

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur les séances en personne y compris les dates et pour répondre au sondage en ligne, visitez le site [Canada.ca/Canada-Accessible](http://www.edsc.gc.ca/fr/consultations/invalidite/legislation/index.page?&_ga=1.231245983.1861861060.1423143358).